



Acte n° 2024B01

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
11/01/2024

Le 18 janvier 2024, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Christine FORNES (Pouvoir à Nathalie TISSERAND), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Gilles GARNIER), Michelle NUGUET (Pouvoir à Gabriel AUMONIER).

Secrétaire de séance : Nathalie TISSERAND.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la construction de la nouvelle station mutualisée de traitement des eaux usées d'Ars-sur-Formans et de Savigneux

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement réalisés en 2019 et 2021 sur les systèmes d'assainissement d'Ars-sur-Formans et de Savigneux. Elle fait également suite aux conclusions de l'étude de faisabilité pour le devenir des stations d'Ars-sur-Formans et de Savigneux réalisée en 2022.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle station mutualisée de traitement des eaux usées, d'une capacité de 4 750 équivalents-habitants, disposant d'un traitement poussé de l'azote et du phosphore. Des postes de refoulement seront construits sur les sites des actuelles stations de traitement des eaux usées d'Ars-sur-Formans et de Savigneux. Ils seront associés à des bassins de stockage-restitution afin de gérer les effluents par temps de pluie. Des réseaux de refoulement permettront le transfert des eaux usées vers la nouvelle station de traitement, située à la limite des deux communes. Le rejet des eaux traitées se fera dans le cours d'eau « Le Formans ».

Le Bureau communautaire s'est prononcé en faveur de ce projet le 1^{er} décembre 2022.

Le coût de cette opération est estimé, au stade du projet, à un montant de 5 450 000,00 € HT.

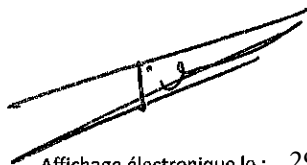
Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau et du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de construction de la nouvelle station mutualisée de traitement des eaux usées d'Ars-sur-Formans et de Savigneux, pour un montant d'opération évalué à 5 450 000,00 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2024 et suivants.

A Trévoux, le 18/01/2024

La Secrétaire de Séance
Nathalie TISSERAND



Affichage électronique le : 29/01/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

